

CHAPITRE 1 : INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS

1.1) Aire de jeu.

1.1.1 - Le terrain de jeu est un rectangle mesurant 15m x 7.50m délimité par 2 lignes de côté et 2 lignes de fond.

Lorsque les lignes sont tracées à même le sable, leur largeur s'étend d'un bord à l'autre de la marque sur le sable.

1.1.2 - Il n'y a pas de ligne centrale, mais la ligne imaginaire passant sous le filet sépare le terrain en 2 camps de 7.50 m x 7.50 m.

1.1.3 - La zone de service de 7.5 m de large est située en arrière de la ligne de fond et est limitée latéralement par le prolongement des lignes de côté.

1.1.4 - Il n'y a pas de zone libre délimitée, mais le ballon est déclaré «out» s'il pénètre dans l'espace situé au-dessus d'un autre terrain sur lequel se déroule un match à ce moment.

1.1.5 - Les joueurs veilleront à ne pas porter d'objets pouvant être la cause de blessures.

1.1.6 - Chaque équipe devra se présenter avec un ballon.

1.1.7 - Pour le bon déroulement de l'épreuve, et pour chaque match, les équipes veilleront à utiliser le terrain désigné par l'organisateur.

CHAPITRE 2 : COMPOSITION ET ENREGISTREMENT DES EQUIPES

2.1) Inscription.

2.1.1 - Une équipe ne pourra participer à un tournoi qu'après paiement des droits d'inscription.

2.1.2 - Ce tournoi est agréé par la FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY BALL.

2.1.3 - Chaque joueur devra pouvoir attester qu'il est apte à la pratique du sport et qu'il possède une assurance personnelle.

2.2) Composition.

2.2.1 - Pour les tournois (nationaux, régionaux, estivants, jeunes, espoirs, open), une équipe est composée de 3 joueurs et éventuellement d'un remplaçant.

2.2.2 - Le tournoi «espoirs» est ouvert aux joueurs(leuses) nés après le 1er janvier 1998 (licence ou carte d'identité obligatoire).

Le tournoi «jeunes» est ouvert aux joueurs(leuses) nés après le 1er janvier 2003 (licence ou carte d'identité obligatoire).

Le tournoi «kids» est ouvert aux joueurs(leuses) nés après le 1er janvier 2007.

Pour ces trois derniers tournois, l'équipe sera inscrite dans la catégorie du joueur le plus âgé.

2.2.3 - Le tournoi «estivants» est ouvert aux débutants et aux joueurs dont le niveau n'est pas supérieur au niveau départemental.

2.2.4 - Pour les tournois «estivants», «jeunes» et «espoirs»,

l'organisation se réserve le droit de vérifier l'identité et le niveau de pratique des joueurs.

2.2.5 - Pour le tournoi «vétéran», chaque joueur aura au minimum 35 ans et l'équipe devra totaliser au minimum 120 ans.

2.2.6 - Un joueur ne peut être inscrit et participer au jeu que dans une seule équipe lors d'une même journée ou sur un même tournoi si celui-ci s'étend sur 2 journées consécutives.

2.2.7 - Dans les tournois «open» et «estivants», un avantage en points est accordé pour chaque fille dans l'équipe.

2.2.8 - Dans le tournoi Régional et le tournoi National masculins une ou deux filles peuvent jouer dans une équipe, mais n'apportent aucun avantage en points.

CHAPITRE 3 : POINTS, SETS ET VAINQUEUR DU MATCH

3.1) Nombre de points, nombre de sets.

3.1 - La direction sportive du tournoi décidera et annoncera à l'avance ces modalités pour chaque phase de déroulement du tournoi (nombre de sets par match, nombre de points par set, type de set, poules de classement, poules éliminatoires, phases finales, etc...).

3.2) Forfait, équipe incomplète.

3.2.1 - Une équipe absente ou incomplète sur le terrain désigné 15 mn après l'annonce du début de son match (ou pour les matches de poules, 15 mn après la fin du match précédent), et qui n'arrive pas 5 minutes après le troisième rappel micro, sera déclarée forfait pour ce tour.

3.2.2 - Si une équipe devient incomplète en cours de match pour quelque raison que ce soit, elle perdra le set ou le match en cours. On attribuera à son adversaire les points et sets manquants pour gagner le set ou le match. L'équipe incomplète conservera les points et les sets acquis.

CHAPITRE 4 : STRUCTURE DU JEU

4.1) Formation en jeu.

4.1 - Il doit toujours y avoir 3 joueurs en jeu.

4.2) Positions.

4.2 - Il n'y a pas de fautes de position mais, au moment de la frappe du ballon par le serveur, chaque équipe doit être placée à l'intérieur de son propre camp (à l'exception du serveur).

4.3) Rotation.

4.3 - Lorsque l'équipe recevant gagne le droit de servir, un nouveau joueur de cette équipe effectuera le service et ce, dans un ordre de rotation défini en début de set et respecté tout au long de ce set. Chaque joueur sert donc en suivant cet ordre de

rotation.

En cas d'erreur de rotation, le service sera à refaire par le joueur qui devait l'effectuer et les points éventuellement marqués par l'équipe fautive seront annulés.

4.4) Remplacement des joueurs.

4.4.1 - Un joueur de la formation initiale ne peut sortir puis rentrer en jeu qu'une fois par set.

4.4.2 - Il ne peut entrer à nouveau en jeu qu'à la place du joueur qui l'avait remplacé.

4.4.3 - Il pourra être fait exception à cette dernière règle en cas de blessure.

Un joueur blessé ayant bénéficié de cette exception de remplacement ne pourra plus participer au jeu au cours de la même phase du tournoi.

4.4.5 - Après avoir été utilisé dans une équipe, un remplaçant ne peut plus participer au jeu dans aucune autre équipe dans un même tournoi.

4.5 Echauffement avant le début du match.

4.5.1. - Si les équipes ont pu disposer d'un autre terrain, elles auront une période d'échauffement de 3 minutes au 1^{er} set, sinon elles disposeront de 10 minutes.

CHAPITRE 5 : ACTIONS DE JEU

5.1) Touches de balle.

5.1.1 - Le règlement F.F.V.B indoor sera appliqué pour le nombre de touches de balle et la caractéristique de celles-ci. Exception : lors d'une action défensive sur un ballon servi ou attaqué en puissance, le ballon pourra être tenu un très court instant.

5.2) Pénétration sous le 1^{er} set.

5.2.1 - Un joueur peut pénétrer dans l'espace et le terrain adverses dans la mesure où il ne gêne pas l'équipe adverse dans une action de jeu.

CHAPITRE 6 : INTERRUPTIONS

6.1) Temps morts.

6.1.1 - Chaque équipe a droit à 2 temps morts par set, y compris pour les sets de 21 points. Un temps mort dure 30 secondes.

6.2) Changements de camps.

6.2.1 - Les équipes changent de camp tous les 5 points totalisés au score des deux équipes. L'arrêt ne doit pas dépasser 30 secondes.

6.3) Interruption sur blessure.

6.3.1 - Si un joueur blessé ne peut reprendre le jeu rapidement et qu'il n'est pas possible de procéder à un remplacement régulier ou exceptionnel (cf. article IV 4), il sera accordé un temps de récupération de 3 minutes.

6.3.2 - Cette procédure n'est renouvelable qu'une fois pour le même joueur dans un même set.

6.4) Interruptions exceptionnelles.

6.4 - En cas d'interruption due à des conditions exceptionnelles (intempéries, marées, matériel défectueux, etc...), la direction sportive du tournoi, en accord avec l'organisateur, prendra les décisions utiles au bon déroulement de l'épreuve.

Si le match reprend le même jour, les scores enregistrés à l'interruption restent acquis.

A l'exception des règles spécifiques précitées, le règlement F.F.V.B de volley-ball en salle sera appliqué.

CHAPITRE 7 : ARBITRAGE

7.1) Désignations des arbitres.

7.1.1 - Pour les 1/2 finales et finales, les rencontres seront dirigées par des arbitres désignés par l'organisateur.

7.1.2 - Jusqu'aux 1/4 de finale inclus et sauf décision exceptionnelle de la direction du tournoi, les matches seront arbitrés par un des membres d'une équipe de la même poule. Pour chaque match, cette équipe sera désignée par la commission sportive du tournoi. Cette équipe sera également responsable de la tenue du score.

7.1.3 - Dans les phases de tournois dites de «consolantes», il sera fait appel à l'auto-arbitrage.

7.2) Litiges.

7.2.1. - En cas de litige sur l'application des lois et en l'absence d'arbitre désigné, le litige pourra être porté à la connaissance du juge-arbitre qui prendra une décision.

7.2.2. - Pour tous les autres litiges, ces derniers pourront être portés à la connaissance de la commission des litiges et de la discipline composée d'un coprésident organisateur ou son représentant, du juge-arbitre, du directeur du tournoi, d'un représentant des joueurs ou joueuses qui statuera.

7.2.3 - En cas de litiges répétés au cours d'un même match, une équipe peut demander la désignation d'un arbitre officiel par le juge-arbitre du tournoi.

7.3) Feuilles de matches.

7.3 - Dès la fin des matches d'une poule ou d'un tour, les capitaines, après avoir signé les feuilles de matches pour approbation, feront

parvenir celles-ci à la commission sportive pour enregistrement.

7.4) Réclamations.

7.4 - Les réclamations éventuelles ne seront étudiées que si elles sont portées à la connaissance de l'organisateur (commission sportive) au plus tard 30 minutes après l'affichage des résultats.

CHAPITRE 8 : FORMULE SPORTIVE

8.1) Déroulement sportif.

8.1.1. - Le déroulement sportif (composition des poules, nombre de poules, tableaux, etc...) sera établi au début de chaque tournoi par les organisateurs en fonction du nombre d'équipes engagées et des contraintes locales.

8.1.2. - Pour des raisons exceptionnelles et pour le bon déroulement du tournoi (intempéries, retard important dans le déroulement, etc...), la commission sportive de l'organisation pourra modifier à tout moment la formule sportive (nombre de points par set par exemple).

8.2) Classements.

8.2.1 - Dans chaque poule, le classement s'effectue d'abord en fonction du nombre de matchs perdus. En cas d'égalité, les équipes sont classées à l'aide du coefficient «total des points gagnés dans tous leurs matchs de la poule / total des points perdus».

8.2.2 - Le classement des équipes à la fin des matchs de poules s'effectue en fonction du classement dans la poule (donc d'abord les premiers de chaque poule, puis les seconds, ...). En cas d'égalité, les équipes sont classées à l'aide du nombre de matchs perdus, puis en cas de nouvelle égalité à l'aide du coefficient «total des points gagnés dans tous leurs matchs de la poule / total des points perdus».

En cas de nouvelle égalité, si les 2 équipes sont dans la même poule, l'équipe vainqueur de leur rencontre déterminera la mieux classée des 2. Si les équipes sont dans des poules différentes, on utilisera le classement du tour précédent pour déterminer la mieux classée.

8.2.3 - Les tableaux sont établis par le classement donné par la méthode de l'article 8.2.2., que l'on utilise un tableau classique ou un tableau «formule beach».

8.2.4 - Le classement à l'issue des tableaux est donné par le niveau de l'élimination dans ce tableau. En cas d'égalité, il n'y aura pas nécessairement de match de classement: on utilisera alors le coefficient «points gagnés dans le dernier match / points perdus».

8.3) Tournois estivants.

8.3 - Les tournois ESTIVANTS se dérouleront sur deux jours : le premier jour, les matchs s'arrêteront aux quarts de finale (non compris). Les matchs se poursuivront le deuxième jour avec les quarts de finale, demi-finales puis finale.

CHAPITRE 9 : DIVERS

9.1 - Toute personne ne respectant pas le présent règlement risque le déclassement et l'exclusion du Tournoi.

9.2 - L'ARMOR VOLLEY BALL (organisateur) décline toute responsabilité quant aux vols qui pourraient survenir pendant la manifestation.

En cas d'accident corporel, tout joueur doit prendre contact avec l'organisation.

9.3 - L'organisation du Tournoi se réserve le droit de modifier le déroulement du tournoi en fonction d'impératifs dus aux conditions météorologiques, à la marée ou toute cause qu'elle jugera utile.

9.4 - Les joueurs autorisent la prise et l'utilisation de photos par les membres de l'organisation.

9.5 - L'ARMOR VOLLEY BALL autorise les joueurs et joueuses à porter les couleurs de leur sponsor, sauf pour les Trophées Prestige pour lesquels elle se réserve le droit d'imposer un ou plusieurs partenaires aux joueurs et joueuses.

CHAPITRE 10 : CONDUITES INCORRECTES.

10.1) Conduites des joueurs.

10.1.1. - Les participants doivent se conduire respectueusement et courtoisement dans un esprit de fair-play à l'égard des adversaires, du public, des arbitres et de toute personne membre de l'association, des bénévoles de l'organisation.

10.1.2. - Les manquements à la règle 10.1.1 pourront faire l'objet de sanctions prises par les arbitres officiels (avertissement et pénalisation «perte de l'échange») ou par la commission des litiges et de discipline (avertissements, perte du match, rétrogradation, exclusion du tournoi).